Le contrôle des comptes fournisseurs
Atelier 3-2

Mon atelier pour m'entrainer à…

- Lettrer des comptes de tiers
- Relever et justifier les éléments non pointés
- Définir les actions à mener suite au lettrage
- Présenter les écritures de régularisation
- Mettre à jour le compte du fournisseur

Contrôler le plus rapidement possible un extrait du grand-livre fournisseurs !
Date : 30 mars

En lettrant le compte (annexe 1)
En justifiant les valeurs non pointées (annexe 2)
En déterminant les actions à mener (annexe 2)
En présentant les écritures comptables de régularisation (annexe 3)
En ajustant le compte du fournisseur en fonction des écritures de régularisation (annexe 1)

En renseignant la page web
« Atelier 3-2– Le contrôle d'un compte fournisseur »

⏩ Infographie ⏪

https://dgxy.link/KHEPi

---

[1]Aide utile

Type d'observations	Décision à prendre	Comptes comptables de régularisation
Arrondi de règlement		401BON00 Fournisseur Bonneterre
Escompte de règlement	Aucune action requise	403000 Fournisseurs - Effets à payer
Impayé	Passer une écriture de régularisation	445660 TVA déductible / ABS
Double enregistrement	Aucune action requise	512000 Banque
Attendre l'échéance	Payer (impayé)	658000 Charges diverses de gestion courante
Attendre sa déduction	Attendre l'échéance	758000 Produits divers de gestion courante
Compte justifié		765000 Escomptes obtenus

Annexe 1 : **COMPTE FOURNISSEUR**

COMPTE 401BON00 - FOURNISSEUR BONNETERRE Condition de règlement : à 30 jours fin de mois par acceptation de la Lettre de Change Relevé (LCR) ou au comptant sous escompte de 1,5 % avec avoir							
JL	Date	Libellé écriture	Échéance	Débit	LT	Crédit	Solde
AC	02/09	Facture de doit 1025	30/10			626,44	- 626,44
OD	06/09	LCR 1025		626,44			0,00
AC	14/10	Facture de doit 1123	30/11			325,48	- 325,48
OD	20/10	LCR 1123		325,48			0,00
AC	25/10	Facture de doit 1236	30/11			654,82	- 654,82
BQ	29/10	Chèque 602123		645,00			- 9,82
AC	05/11	Facture de doit 1296	31/12			687,68	- 697,50
AC	08/11	Facture d'avoir A1236		9,82			- 687,68
OD	09/11	LCR 1296		687,38			0,00
AC	28/11	Facture de doit 1325	31/12			1 236,78	- 1 236,78
BQ	02/12	Chèque 602221		1 218,23			- 18,55
AC	13/12	Facture de doit 1432	31/01			326,84	- 345,39
OD	20/12	LCR 1432		326,84			- 18,55
AC	12/01	Facture de doit 1564	28/02			689,99	- 708,54
AC	16/01	Facture d'avoir A1564		10,00			- 698,54
BQ	26/01	Chèque 602289		680,00			- 18,54
AC	30/01	Facture de doit 1638	28/02			658,14	- 676,68
OD	10/02	LCR 1638		658,14			- 18,54
AC	15/02	Facture de doit 1715*	31/03			456,56	- 475,10
OD	19/02	LCR 1715		465,56			- 9,54
AC	26/02	Facture de doit 1843	31/03			693,21	- 702,75
OD	02/03	LCR 1843		693,21			- 9,54
AC	10/03	Facture de doit 1918	30/04			125,23	- 134,77

Le comptable qui a saisi le chèque en règlement de la facture 1715 du 15/02 a commis une inversion de chiffres. Après vérification le montant de 456,56 € de la facture est bien le montant exact.

Annexe 2 : JUSTIFICATION DU SOLDE

COMPTE 401BON00 – FOURNISSEUR BONNETERRE					
MONTANT du SOLDE à JUSTIFIER :					
Date	N° pièce	Document	Montant	Échéance	Observations
TOTAL :					

Annexe 3 : JOURNAL DES OPÉRATIONS DIVERSES

BORDEREAU de SAISIE (Laisser une ligne entre chaque opération)				Mois de :	
Jour	JL	N° de compte	Libellé écriture	Débit	Crédit
			TOTAUX		